



SOMMAIRE

I- Editorial du Président de l'Assemblée nationale	P.2
II- Le 16ème Parlement des enfants	P.3
• Présentation générale	P.3
• Programme de la journée	P.5
• Les trois propositions de loi finalistes	P.7
III- Les événements associés	P.8
• La célébration de l'année France-Russie	P.8
• Le 20ème anniversaire de la convention des droits de l'enfant avec l'UNICEF	P.9
• La journée mondiale de l'environnement avec Yann Arthus-Bertrand	P.10
IV- Les partenariats média	P.12
V- Informations pratiques pour les journalistes	P.13

L'éditorial du Président de l'Assemblée nationale

*L*e Parlement des enfants, c'est l'école de la démocratie : une drôle d'école en apparence, où l'on vient sans cartable et où ce sont les élèves qui ont la parole. Il s'agit pourtant d'une école sérieuse, car ce que l'on y apprend est fondamental et précieux : défendre ses convictions tout en écoutant les autres, réfléchir ensemble avant de prendre des décisions collectives au moyen du vote.



Deux thèmes ont orienté les travaux de cette seizième édition : les droits des enfants et les risques en matière de santé et de sécurité. Une fois de plus, les propositions de loi venues des 577 circonscriptions de France métropolitaine et d'Outre-mer ont démontré l'inventivité, le talent mais aussi l'esprit de responsabilité de nos jeunes compatriotes.

Cette année enfin, les travaux ont pris une dimension internationale avec la présence de l'Unicef et la venue de six enfants russes, qui étudient le français. Je suis très heureux d'accueillir au Palais-Bourbon, le samedi 5 juin, l'ensemble des délégués juniors : ils feront la fierté de leurs parents, de leurs enseignants, mais aussi des députés, au nom desquels je salue tout le travail accompli.

Bernard Accoyer,
Président de l'Assemblée nationale



Le parlement des enfants



Le Parlement des enfants est né en 1994.

Chaque année, au mois de novembre, une circulaire est publiée par le Ministère de l'Éducation nationale pour fixer les conditions d'organisation du Parlement des enfants. Les services de l'Éducation nationale désignent alors, parmi les classes volontaires, une classe par circonscription électorale, soit **577** au total, représentant la France de métropole et d'Outre-mer.

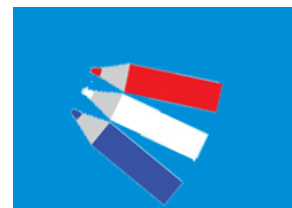
Au cours de l'année, les classes retenues doivent rédiger, avec leur instituteur, une proposition de loi sur l'un des deux thèmes proposés. Elles doivent également rédiger une question au Président de l'Assemblée nationale et une au Ministre de l'Éducation nationale.

Chaque classe élit un élève qui sera le « député junior » de la circonscription. Le jour du Parlement des enfants, les **577** « députés juniors » siègent à l'Assemblée nationale et choisissent l'une des lois rédigées par leurs camarades. La loi adoptée par le Parlement des enfants peut être reprise par le député de la circonscription pour être alors discutée comme une vraie loi.

Ainsi, depuis 1994, quatre lois proposées par le Parlement des enfants sont devenues des lois de la République. Elles ont institué par exemple le maintien des liens entre frères et sœurs adoptés ; la participation de l'enfant orphelin au conseil de famille, le renforcement du rôle de l'école dans la détection des mauvais traitements à enfants et l'obligation de distribuer des sacs plastiques biodégradables aux caisses des supermarchés.



Le calendrier du Parlement des enfants



- La sélection des classes se fait au mois de novembre. L'Assemblée nationale envoie à toutes les classes un colis pédagogique, contenant des brochures sur l'Assemblée nationale, un DVD sur le Parlement des enfants et des exemples de propositions de loi des années précédentes. Les classes peuvent également consulter le site www.parlementdesenfants.fr, qui contient toutes les informations utiles pour les aider.

- L'élection des « députés juniors » a lieu en décembre. Chaque classe élit son délégué qui viendra la représenter le jour du Parlement des enfants à l'Assemblée nationale. Chacun des **577** enfants siègera à la place qu'occupe habituellement son député dans l'Hémicycle

- La rédaction de la proposition de loi de chaque classe peut commencer. Elle doit d'abord choisir l'un des deux thèmes proposés chaque année. En 2009-2010, les classes ont été invitées à réfléchir sur l'un des deux thèmes suivants :

- *Les droits de l'enfant* : la Convention internationale des droits de l'enfant a fêté ses 20 ans, en novembre **2009**. A cette occasion, les classes ont été invitées à réfléchir sur la situation des droits de l'enfant et sur la manière de mieux faire appliquer et connaître cette Convention, en France et à l'étranger.

- *La sécurité et la santé, risques et prévention.*

- Les propositions de loi des classes doivent contenir un exposé des motifs, qui présente un état des lieux sur le sujet retenu, et au maximum quatre articles de loi visant à changer le dispositif en vigueur.

- Chaque classe doit également rédiger deux questions, l'une au Président de l'Assemblée nationale, l'autre au Ministre de l'Éducation nationale.

- La sélection au niveau académique a lieu au mois de mars, chaque classe ayant rendu ses travaux au début du mois. Un jury est organisé au sein de chaque académie, afin de sélectionner une proposition de loi lauréate, une question au Président de l'Assemblée et une au Ministre de l'Éducation nationale. **37** propositions de loi sont ainsi transmises au jury national.

- Le jury national se réunit début mai à l'Assemblée nationale. Il est composé de **5** députés et de **5** membres de l'Éducation nationale. Ils sélectionnent les **3** propositions de loi finalistes, qui sont ensuite imprimées et envoyées à toutes les classes participantes, avant la fin du mois de mai.

Les questions choisies par les jurys académiques sont transmises au Président de l'Assemblée et au Ministre de l'Éducation nationale ; six sont retenues pour être posées en séance par les délégués juniors, le jour du Parlement des enfants.

- Durant le mois de mai, les classes débattent et choisissent la proposition de loi qui leur paraît la meilleure et pour laquelle le délégué junior devra voter le jour du Parlement des enfants.

- Début juin, les **577** Délégués juniors se retrouvent à l'Assemblée nationale pour la session annuelle du Parlement des enfants.

Le programme de la
journée du samedi
5 juin 2010

9 h 30

Arrivée des participants au 126, rue de l'Université
Accueil des accompagnateurs et des enfants dans les tentes « rouge » et « bleue » située dans la Cour d'Honneur



10 h 30/12h

- Réunion des délégués juniors en salles de commission pour examiner les propositions de loi sélectionnées par le jury national ; les commissions sont présidées par un ou plusieurs députés, assistés de fonctionnaires.

- Pendant ce temps, les accompagnateurs des enfants visitent le Palais-Bourbon et peuvent également assister à la présentation des activités de l'UNICEF organisée dans la galerie des Fêtes



12 h /13h30

- Buffet dans le jardin de l'Hôtel de Lassay
- Signature de la fresque sur les 20 ans de la convention internationale des droits de l'enfant par tous les délégués juniors
- Intervention de M. Yann Arthus-Bertrand, depuis le perron du jardin, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, pour le lancement de l'opération 10:10

13 h 45

- Les enfants se rendent dans la Salle des Séances, en passant au milieu de la haie de gardes républicains ; chaque enfant est installé à la place de son député ; les six enfants russes et leurs deux professeurs sont assis sur des sièges disposés devant les bancs des ministres
- Ouverture de l'hémicycle aux journalistes et aux photographes de l'Assemblée qui prennent des portraits individuels des enfants
- Installation des invités ou accompagnateurs en tribunes et galeries du public

14h25

Entrée en séance de M. le Président

Photo souvenir panoramique dans l'hémicycle en présence de M. le Président et de M. le Ministre de l'Éducation nationale



14 h 30

Ouverture de la séance publique

- Discours de M. le Président
- Discours de M. le Ministre de l'Éducation nationale
- Intervention d'un des enfants russes sur le thème des droits de l'enfant en Russie
- Questions à M. le Président et à M. le Ministre
- Présentation, par chaque délégué junior concerné, des trois propositions



16 h

Après la levée de la séance, les enfants reçoivent des sacs-cadeaux « Parlement des enfants » ainsi qu'un goûter dans la Cour d'Honneur.



17 h

Départ des participants de l'Assemblée nationale



Les trois propositions de loi finalistes



Le jury national (composé à parité de députés et de représentants de l'Éducation nationale) s'est réuni à l'Hôtel de Lassay le 6 mai dernier.



Les trois propositions de loi sélectionnées sont en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr :

- la proposition de loi visant à installer de nouvelles règles de sécurité dans les villes et les villages situés près de l'eau pour prévenir et préparer les citoyens aux risques de submersion, présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin à Angoulins (Académie de Poitiers) ;
- la proposition de loi visant à permettre la participation d'élèves représentants de classe au conseil d'école de leur établissement scolaire pour exprimer leurs idées et questions concernant leur vie à l'école, présentée par les élèves de l'école élémentaire de Bourgogne (Académie de Reims) ;
- la proposition de loi visant à mieux garantir le droit à l'éducation à la santé, à responsabiliser les pouvoirs publics et les industries de jeux vidéo dans l'éducation à la santé et la protection des enfants et des adolescents contre la cyberaddiction, présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire « Les Alpinias » de Petite-Île (Académie de la Réunion).



La célébration de l'année France-Russie



Pour lancer la célébration de l'année France–Russie à l'Assemblée nationale, six enfants russes francophones de 11 à 12 ans de l'école 171 de Saint Pétersbourg, accompagnés de deux professeurs de français, ont été invités à participer au Parlement des enfants et à prendre la parole, dans l'hémicycle, pour témoigner sur les droits des enfants en Russie.

Ils seront accueillis à Paris dès le jeudi 3 juin ; ils seront reçus par le groupe d'amitié France-Russie de l'Assemblée nationale et effectueront diverses visites touristiques et culturelles.



Le 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant

Pour célébrer le 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, l'Assemblée nationale a présenté, du 17 au 28 novembre 2009, une exposition de photographies de Pierre-Jean Rey parrainée par l'UNICEF, intitulée « Petits d'hommes ».

Pour prolonger cette célébration, l'un des deux thèmes proposés cette année aux classes du Parlement des enfants pour la rédaction des propositions de loi porte sur les droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.



Dans le cadre de ce partenariat, un lien vers un dossier pédagogique très complet confectionné par l'UNICEF a été inséré sur le site du Parlement des enfants et plusieurs événements sont prévus le 5 juin :

- Toute la journée, un stand d'information de l'UNICEF sera installé Salle des Pas perdus et une exposition de 14 panneaux sur les droits de l'enfant sera présentée salle des Conférences.

- Le matin, si le temps le permet, pendant que les enfants sont en commission, la galerie des Fêtes sera utilisée par l'UNICEF pour présenter son activité à travers la projection de films et des témoignages d'acteurs de terrain.

- Pendant le déjeuner, les enfants seront appelés à venir apposer leur signature sur une fresque composée de mains multicolores destinée à commémorer les 20 ans des droits de l'enfant.

- En fin de journée, des dépliants de l'UNICEF sur les droits de l'enfant seront remis aux « députés juniors » dans leur sac cadeau.

La journée mondiale de l'environnement

Le 5 juin est la Journée Mondiale de l'environnement.

Fidèle à son engagement en faveur des bonnes pratiques environnementales, l'Assemblée nationale a souhaité célébrer cette journée importante dans le cadre du Parlement des enfants, afin de sensibiliser les délégués juniors et leurs parents aux enjeux essentiels du développement durable.



Dans ce cadre, deux opérations sont prévues pendant la journée du Parlement des enfants :

1. Le lancement de la campagne 10:10 par Yann Arthus-Bertrand

M. Yann Arthus-Bertrand, président de la fondation GoodPlanet, interviendra vers 13h, depuis le perron du jardin de l'Hôtel de Lassay, pour présenter le lancement, en France, de l'opération 10:10, campagne de mobilisation individuelle et collective pour lutter contre le changement climatique.

2. La présentation des planches pédagogiques de la maison Deyrolle

Créée en 1831, la Maison Deyrolle est devenue dès 1866 le premier fournisseur de l'Instruction Publique grâce à ses « planches pédagogiques », qui ont fait rêver des générations d'élèves. Aujourd'hui, Deyrolle renoue avec son activité éditoriale en proposant aux particuliers, aux écoles, aux entreprises et aux collectivités différents supports pédagogiques de sensibilisation aux enjeux du développement durable : planches pédagogiques, outils interactifs et expositions.

Une dizaine de ces nouvelles planches pédagogiques seront présentées dans le jardin de l'Hôtel de Lassay et des reproductions en petit format seront jointes aux sacs-cadeaux offerts aux délégués juniors.

www.deyrollepourlavenir.com



ACIR REND HEUREUX

CHACUN PEUT AGIR POUR LA PLANÈTE ET C'EST FACILE !

Le 5 juin 2010, journée mondiale de l'environnement, Yann Arthus-Bertrand et la Fondation GoodPlanet lancent la campagne **10:10**.

10:10 est une campagne de mobilisation pour lutter contre le changement climatique qui invite toute personne, entreprise, collectivité ou organisme à réduire volontairement de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre dans une période de 12 mois débutant en 2010.

LES OBJECTIFS DE 10:10

- Mobiliser la majorité des Français sur la question des dérèglements climatiques.
- Donner envie à chacun de s'impliquer dès aujourd'hui pour y apporter une réponse. La campagne est basée sur un enthousiasme contagieux et invite chacun à s'approprier ses objectifs.
- Mettre en avant des initiatives positives qui existent déjà partout en France et vise à en susciter de nouvelles.
- Suggérer tout un ensemble de gestes simples qui permettent de réduire ses émissions de gaz à effet de serre sans renoncer à son style de vie.



LES QUATRE FORCES DE LA CAMPAGNE 10:10

**UNE CAMPAGNE
POSITIVE ET CONSTRUCTIVE**

**UNE CAMPAGNE
APOLITIQUE ET FÉDÉRATRICE**

UNE CAMPAGNE MONDIALE

**UNE CAMPAGNE
MÉDIATIQUE DE GRANDE AMPLEUR**

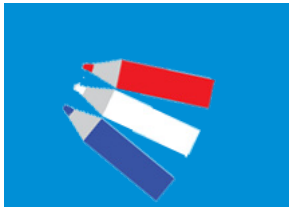


CONTACTS PRESSE:
Bérénice Tardieu
berenice@goodplanet.org
01 48 42 92 42
06 85 66 88 78

GoodPlanet.org

POUR + D'INFO

www.1010.fr



Les partenariats média

1. LCP-Assemblée nationale



Comme chaque année, LCP-Assemblée nationale consacrera une programmation spéciale au Parlement des enfants, avec un plateau installé Salon Delacroix, des reportages en commission le matin et la retransmission en direct de la séance de l'après-midi.

lcpn.fr

2. France Télévisions



Dans le cadre de sa mission de service public, France Télévisions a choisi de soutenir le Parlement des enfants à travers ses moyens de communication et de production.

- La manifestation est annoncée et présentée sur plusieurs supports en ligne du groupe :
 - site institutionnel de France Télévisions ;
 - site de RFO ;
 - site jeunesse de France Télévisions www.monludo.fr
 - WebTV éducative www.curiosphere.tv.fr
- Les différentes chaînes et rédactions du groupe – nationales et en régions – consacreront plusieurs sujets à l'évènement, notamment dans les journaux de France 3 Ile de France, ceux de la chaîne France Ô et des stations de RFO en outre-mer ou encore dans l'émission « Les maternelles » qui sera diffusée mercredi 2 juin sur France 5.

www.francetelevisions.fr



Informations pratiques



Le 16ème Parlement des Enfants se réunira le samedi 5 juin au Palais-Bourbon, à Paris, sous la présidence de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale.

Accréditation obligatoire

Contact presse : division de la presse et de l'audiovisuel

01 40 63 64 41 ou 01 40 63 64 47

Mèl : presse-parlement-enfants@assemblee-nationale.fr

Conditions de tournage et de prise de vues

LE MATIN

Possibilité d'effectuer des prises de vues (photos, TV) :

- arrivée des enfants (126, rue de l'Université)
- réunions des délégués juniors dans les commissions où ils sont regroupés par académies
- visites du Palais-Bourbon par les accompagnateurs (des interviews des accompagnateurs sont possibles)

AU COURS DU DÉJEUNER/BUFFET (Salle des Fêtes ou jardin de l'Hôtel de Lassay)

12h15 Rencontre du Président de l'Assemblée nationale avec les journalistes.
Des prises de vues et des interviews pourront être réalisées.

L'APRÈS-MIDI

13h45 Installation dans l'hémicycle : prises de vues autorisées dans les travées jusqu'à 14h10.

14h30 - Les images de la séance dans l'hémicycle sont mises à la disposition des chaînes de télévision dans les conditions habituelles, à leur demande (direct ou à poste riori).
- Les photographes et cameramen seront admis dans l'hémicycle avant le début de la séance. Les journalistes pourront assister à la séance depuis les tribunes de presse. Seuls les photographes auront accès aux tribunes latérales dites « guignols ».
- Des interviews ou des prises de vues seront possibles dans les salons où les enfants retrouveront leurs accompagnateurs.

L'accueil des journalistes, photographes et équipes de TV se fera à l'entrée du Palais-Bourbon, (126, rue de l'Université) où seront remis les badges leur permettant de circuler